

# Parc national de Port Cros

## Objectif 3.I Promouvoir un accueil du public et une offre de loisirs durables

Compte tenu de la fréquentation importante des îles de Port-Cros et Porquerolles, l'aménagement des sites et l'information du public doivent permettre l'accueil du plus grand nombre dans les limites imposées par la préservation du caractère et du patrimoine naturel.

Ainsi, l'offre de découverte des patrimoines doit être complétée et la transmission de l'information, notamment par la signalétique doit être rationalisée et modernisée.

A Port-Cros, 60 % des visiteurs savent qu'ils arrivent dans un coeur de parc national, mais seuls 40 % ont conscience d'être dans un espace protégé à Porquerolles. Le renouvellement d'une signalétique visible et efficace est une priorité de la charte.

A terre, les entrées de parc et l'information qui s'y rapportent doivent être mieux marquées et plus attractives pour le visiteur.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être mises à profit pour faciliter la mise à jour de l'information et la rendre plus dynamique. En mer, l'intégration dans les systèmes GPS des plaisanciers, d'informations géolocalisées sur la réglementation, les précautions particulières à prendre pour la préservation des milieux et des espèces et sur la diversité des offres de découverte, devrait constituer une avancée importante pour mieux préserver les coeurs marins et en favoriser une découverte respectueuse.

Afin de structurer plus efficacement l'information sur l'offre de découverte, les lieux d'accueil et d'information sur les îles et leurs promoteurs doivent être plus significativement mis en réseau les uns avec les autres. Au delà, ce réseau doit être étendu aux acteurs et aux espaces d'accueil et d'information de l'aire optimale d'adhésion, premiers prescripteurs de l'offre de découverte des îles.

L'amélioration de l'offre de découverte des coeurs doit être guidée par les principes généraux suivants :

- respect de la sensibilité des sites par les activités de découverte proposées
- structuration d'itinéraires de découverte valorisant les patrimoines naturel, culturel et paysager
- réversibilité et compatibilité des équipements avec le caractère des lieux
- intégration paysagère des équipements
- gradient de naturalité des aménagements en partant des espaces déjà artificialisés des villages vers les espaces naturels les plus éloignés.
- prise en compte des attendus d'une fréquentation hors saison dans la conception de l'offre et des équipements

La structuration et la promotion d'une offre alternative au tourisme balnéaire et estival, qui limiteraient la concentration des visiteurs dans l'espace et dans le temps, doit être l'axe moteur du nouveau mode de développement des îles. Comme pour la marque « Esprit parc national », cette mesure qui s'applique également aux coeurs et concourt de façon indirecte à promouvoir un accueil durable du public, est développée dans la partie 4 de la charte.

<b>2 mesures partenariales</b>	<b>Rôle de l'établissement</b>	<b>Contribution des</b>	<b>Principaux autres</b>
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

# Parc national de Port Cros

	public	communes adhérentes	partenaires
<p><b>3.1.1 Améliorer significativement l'information du visiteur en mobilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) et en mettant en place une signalétique terrestre et maritime appropriée.</b></p> <p>- Développement prioritaire des outils de communication adaptés et innovants (TIC)</p> <p>- Schéma de signalétique en accord avec les principes de la charte signalétique des parcs nationaux.</p> <p>- Intégration paysagère de la signalétique</p> <p>- Renforcement de la transition entre l'aire d'adhésion et les coeurs de parc par un aménagement et une signalétique adaptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Élaboration des outils d'information (TIC) et organisation de la diffusion de l'information</li> <li>• Définition et mise en oeuvre d'un schéma de signalétique terrestre et maritime</li> <li>• Conception et mise en place de la signalétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à l'intégration des réglementations dans les cartes, guides et documents d'information des partenaires</li> <li>• Participation aux recherches historiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offices de tourisme</li> <li>• PTP</li> <li>• Compagnies maritimes, professionnels du tourisme</li> <li>• Loueurs de bateaux, vélos, fédérations sportives</li> <li>• DREAL</li> <li>• STAP</li> <li>• PNF</li> </ul>
<p><b>3.1.2 Améliorer la mise en réseau des différents lieux et acteurs de l'accueil sur les îles.</b></p> <p>Il s'agit notamment d'inscrire les deux Maisons de Parc des îles dans un réseau structuré de points d'information à l'échelle de l'aire d'adhésion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et animation du réseau sur les îles étendu aux relais d'information sur le continent</li> <li>• Transmission d'informations régulières pour les personnes relais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition des relais sur le continent</li> <li>• Intégration des informations coeurs de parc sur les supports communaux d'édition, de signalétique et sur les bornes d'information numériques</li> <li>• Participation à l'animation du réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offices de tourisme, Maisons de la nature</li> <li>• Associations et établissements relais d'information, etc.</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

Mesures de l'AOA dont l'application dans les coeurs concourt à l'atteinte de cet objectif :

**Mesure 3.7.2 Coeur et AOA île** Développer la marque parc en identifiant les produits et services insulaires et en intégrant les problématiques environnementales spécifiques aux îles

**Mesure 3.7.3 Coeur et AOA île** Structurer et promouvoir l'offre de découverte et de loisirs des îles vers une offre durable fondée sur la nature et la culture et l'orienter sur les ailes de saison

**Modalités réglementaires (MARCoeurs) concourant à l'atteinte de cet objectif :**

**MARCoeur 3** Bruit

**MARCoeur 4** Inscriptions, signes ou dessins

**MARCoeur 5** Feu

**MARCoeur 6** Ordures, déchets et autres matériaux

**MARCoeur 7** Éclairage artificiel

**MARCoeur 22** Activités commerciales ou artisanales

**MARCoeur 24** Circulation et stationnement des personnes, des animaux domestiques autres que les chiens et des véhicules terrestres

**MARCoeur 26** Campement et bivouac

**MARCoeur 27** Manifestations publiques

**MARCoeur 28** Activités sportives et de loisirs

**MARCoeur 29** Prises de vue et de son

Référence ID de l'article : #5065

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 09:13